

FORMATION OBLIGATOIRE PSDM

FORMATION YCARE DURÉE 3 JOURS SOIT 24 HEURES +1H DE VIDEO SOIT 25 HEURES AU TOTAL FORMAT: CLASSE VIRTUELLE

TARIF: 690€ HT



PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Formation obligatoire selon l'Arrêté du 23 décembre 2011, définissant les obligations de formation pour les professionnels PSDM.



PUBLIC

Les prestataires de services et distributeurs de matériels, y compris les dispositifs médicaux, destinés à favoriser le retour à domicile et l'autonomie des personnes malades ou présentant une incapacité ou un handicap mentionnés à l'article D. 5232-1 du code de la santé publique.



PRÉREQUIS

Aucun



INSCRIPTIONS

Inscription 15 jours avant avant le début de la formation et jusqu'à 8 jours pour ajout d'un nouveau participant par mail contact@ycare.net





1 Personne minimum 12 Personnes maximum



MOYENS PÉDAGOGIQUES

Support de formation powerpoint Ateliers pratiques, forum d'échanges entre le formateur et les apprenants



ÉVALUTATION

Quizz pré formation Quizz en fin de formation 50% de bonnes réponses requis



SITUATION DE HANDICAP

Nous étudions chaque situation pour adapter la prestation de formation en fonction des besoins.

OBJECTIFS

Cette formation permet l'acquisition de compétences relatives au contexte réglementaire et à l'environnement professionnel dans lesquels les personnels et les prestataires exercent leurs missions, à l'hygiène et à la sécurité et à l'intervention auprès de la personne malade ou présentant une incapacité ou un handicap.

PROGRAMME

Contexte réglementaire

J1 - 8 HEURES

- Le système de santé et son organisation
- La protection sociale
- Les acteurs de l'offre de soins
- Le statut du dispositif médical

Hygiène et sécurité

J2 - 8 HEURES

- Le nettoyage et la désinfection
- Les moyens de prévention
- La matériovigilance et la pharmacovigilance

Environnement professionnel Intervention auprès des patients

J3 - 8 HEURES

- Rôle et responsabilités des acteurs et structures auprès des patients
- Relations avec les différents acteurs et intervenant au son du parcours de soins
- Les règles professionnelles de bonnes pratiques et d'éthique définition de la maladie et du handicap
- Les modalités d'intervention dans un lieu privé
- Notion de base sur la communication et la relation à autrui

+ 1 HEURE DE CONTENU VIDEO



